

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

Date de la convocation : 8 Avril 2022

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation : - des comptes de gestion 2021
- des comptes administratifs 2021
- Récapitulatif des indemnités des élus 2021
- Vote des budgets primitifs 2022
- Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales
- Vote des subventions 2022
- Suivi des travaux et projets en cours
- Compte-rendu des différentes réunions
- Salon de coiffure
- SyDEV
-convention programme annuel de rénovation d'éclairage public 2022

- Jury d'assises 2023
- Délibérations et questions diverses

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie.

Absents excusés : ALLETRU Sonia (ayant donné pouvoir à PASCAULT-BRICAUD Evelyne), ROMANO Guillaume, VASSEAUD Céline (ayant donné pouvoir à NAULET Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : ROYER Stéphanie

Monsieur le Maire ouvre la séance en demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – APPROBATION

- **DES COMPTES DE GESTION 2022**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

-après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

- **DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « PRINCIPAL » qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2021	796 584,25 €	281 890,79 €	1 078 475,04 €
Dépenses 2021	482 289,63 €	634 643,69 €	1 116 933,32 €
Résultat de l'exercice 2021	314 294,62 €	- 352 752,90 €	- 38 458,28 €
Résultat antérieur reporté	1 629 325,59 €	- 438 234,64 €	1 191 090,95 €
Résultat de clôture 2021	1 460 901,65 €	- 85 481,74 €	1 375 419,91 €
Restes à Réaliser 2021	Recettes		515 121,21 €
	Dépenses		708 444,75 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	1 629 325,59 €	- 631 558,18 €	997 767,41 €

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

➡ **APPROUVE** le compte administratif Principal 2021.

BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « LOTISSEMENT VILLAGE DU MOULIN » qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2021	231 190,08 €	27 697,14 €	258 887,22 €
Dépenses 2021	220 072,90 €	152 863,30 €	372 936,20 €
Résultat de l'exercice 2021	11 117,18 €	- 125 166,16 €	- 114 048,98 €
Résultat antérieur reporté	3 600,89 €	222 302,86 €	225 903,75 €
Résultat de clôture 2021	3 600,89 €	222 302,86 €	225 903,75 €
Restes à Réaliser 2020	Recettes		
	Dépenses		
Résultat cumulé de l'exercice 2021	14 718,07 €	97 136,70 €	111 854,77 €

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2021 lotissement « Village du Moulin ».

BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Sous la présidence de M. SABOURAUD Damien, adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif « ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES » qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2021	19 542,84 €	15 675,16 €	35 218,00 €
Dépenses 2021	8 176,47 €	32 105,97 €	40 282,44 €
Résultat de l'exercice 2021	11 366,37 €	- 16 430,81 €	- 5 064,44 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €	- 227 309,94 €	- 227 309,94 €
Résultat de clôture 2021	11 366,37 €	- 243 740,75 €	- 232 374,38 €
Restes à Réaliser 2021	Recettes		
	Dépenses		
Résultat cumulé de l'exercice 2021	11 366,37 €	- 243 740,75 €	- 232 374,38 €

Hors de la présence de M. BOBINEAU Joël, Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de la Doyenne de l'Assemblée, Mme AUGUIN Denise, et par un vote de 12 voix « Pour » et 0 voix « Contre » :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2021 « ensemble commercial et de services ».

• AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement : 1 629 325,59 €

- un déficit d'investissement : 438 234,64 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A - Résultat de l'exercice	314 294,62 €
B - Résultat antérieur 2020	1 315 030,97 €
C - Résultat à affecter	1 629 325,59 €
E - Résultat d'exécution d'investissement	- 352 752,90 €
F - Résultat antérieur 2020	85 481,74 €
Solde d'exécution d'investissement (D 001)	- 438 234,64 €
H - Solde des restes à réaliser d'investissement	- 193 323,54 €
I - Besoin de financement	631 558,18 €
AFFECTATION au Budget Primitif 2022	1 629 325,59 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	631 558,18 €
Report en fonctionnement (R 002)	997 767,41 €

BUDGET LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement : 14 718,07 €
 - un excédent d'investissement : 97 136,70 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A - Résultat de l'exercice	11 117,18 €
B - Résultat antérieur 2020	3 600,89 €
C - Résultat à affecter	14 718,07 €
D - Résultat d'exécution d'investissement	- 125 166,16 €
E - Résultat antérieur 2020	222 302,86 €
Solde d'exécution d'investissement (R 001)	97 136,70 €
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION au Budget Primitif 2022	14 718,07 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
Report en fonctionnement (R 002)	14 718,07 €

BUDGET ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

- ✓ Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement : 11 366,37 €
 - un déficit d'investissement : 243 740,75 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
A - Résultat de l'exercice	11 366,37 €
B - Résultat antérieur 2020	0,00 €
C - Résultat à affecter	11 366,37 €
D - Résultat d'exécution d'investissement	- 16 430,81 €
E - Résultat antérieur 2020	- 227 309,94 €
Solde d'exécution d'investissement (D 001)	- 243 740,75 €
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
G - Besoin de financement	243 740,75 €
AFECTATION au Budget Primitif 2022	11 366,37 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	11 366,37 €
Report en fonctionnement (R 002)	0,00 €

2 – RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DES ÉLUS 2021

L'ensemble du conseil municipal prend acte du tableau récapitulatif des indemnités des élus sur l'année 2021.

3 – VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2022

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 13 voix « Pour »

➤ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 1 770 260,01 €.

- section d'investissement : 2 686 863,23 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : ENSEMBLE COMMERCIAL ET DE SERVICES

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 13 voix « Pour »

➤ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 40 713,00 €.

- section d'investissement : 276 618,75 €.

• **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : LOTISSEMENT « VILLAGE DU MOULIN »**

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le projet de budget présenté par le Maire, vote par :

✓ 13 voix « Pour »

➡ le budget de fonctionnement et d'investissement s'élevant en recettes et en dépenses à :

- section de fonctionnement : 369 866,30 €.
- section d'investissement : 250 000,00 €.

4 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➡ décide de ne pas augmenter pour l'année 2022, les taux d'imposition des taxes directes locales qui sont de :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 2021 : 33,84 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2021 : 53,93 %.

5 – VOTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire énumère les associations qui ont fait une demande de subvention pour l'année 2022.

A l'unanimité, les élus décident d'allouer les mêmes montants que pour 2021.

Soit :

Comité des Parents d'Élèves Mervent :	120€
Société de Chasse Mervent :	120€
Nautisme Fontenay-Mervent :	120€
Gymnastique Volontaire Féminine « La Détente » :	120€
AFN Mervent :	120€
Association « Saho-Vidua » :	120€
L'Espoir Merventais, Club de Pétanque :	120€
Rando Merventaise :	120€
Association « Les Amis du Saint Louis » :	120€
Association des Musiciens Amateurs (AMA) :	120€
Association « Les Murailles de Maireventi » :	120€

Mme ROYER Stéphanie se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention des « Murailles de Maireventi » étant donné qu'elle est la présidente.

Country Dance Mervent :	120€
Le Théâtre Merventais :	120€

M LARGETEAU René-Pierre se retire de l'assemblée pour ne pas participer au vote de la subvention du « Théâtre Merventais » étant donné qu'il est le président.

USAV Club de Foot :	650€
---------------------	------

La Cicadelle :	100€
Foussais-Payré Handball Club :	100€
Restos du Cœur :	100€

Monsieur le Maire rappelle que chaque association est libre de déposer une demande de subvention exceptionnelle au cours de l'année.

6 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- **Lotissement « Village du Moulin »** : Monsieur le Maire rappelle que le raccordement électrique est toujours en cours. Il souligne les malfaçons à l'entrée du lotissement : des bordures ont été cassées, par exemple. M Sabouraud doit contacter M Verronneau, le géomètre ; en l'absence de mouvement au niveau des travaux, les réunions de chantier sont, pour le moment, suspendues.

- **Bâtiments du centre bourg** : Monsieur le Maire annonce que le futur cabinet médical avance bien : il reste la pose du plafond et de l'escalier (prévue fin de semaine prochaine). Les travaux de peinture sont achevés. Concernant l'aménagement de l'extérieur, les membres de la commission environnement et voirie sont invités à se réunir pour étudier les places de parking et l'aménagement avec les terrains mitoyens. Lors de la réunion de ce jour, les élus ont demandé au remplacement d'une ouverture (cette dernière ne s'ouvre pas contrairement à ce qui a été demandé). Dans la grande partie du haut, un occultant a été installé (devant l'emplacement d'une initiale cabine d'essayage). Le projet d'une boutique de vêtement étant annulé, les élus ont demandé à supprimer cet occultant. Monsieur le Maire présente l'avenant correspondant : 421,25€ HT (soit 505,50€ TTC) pour mettre une vitre standard à la place. L'ensemble du conseil accepte cet avenant.

Monsieur le Maire présente un second avenant de l'entreprise Rantière qui a fait appel à un sous-traitant pour les travaux de crépis par ULS Bâtiment. Tous les élus acceptent ce second avenant.

La livraison des locaux pour les médecins est prévue pour le dernier trimestre de cette année.

Concernant l'éclairage public des bâtiments sur le chemin des Douves, les élus ont demandé un nouveau design des appliques lors de la dernière réunion de chantier. A ce jour, le devis est en attente.

7 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

- **Conseil Départemental** : Monsieur le Maire s'est rendu à une réunion avec les conseillers départementaux concernant le soutien aux communes pour différents projets. Des aides financières pourront être apportées pour les gros investissements (50% sur l'étude jusqu'à 30 000€ par exemple auxquels s'ajoutent une bonification par habitant en fonction de la taille

de la commune) ainsi qu'un fond de soutien sur les travaux de voirie avec un plafond de 40 000€ à hauteur de 50% qui peut être divisé en 2 projets par exemple.

- **Voirie** : La commission s'est réunie le 30 mars dernier pour faire l'inventaire des différents travaux à prévoir : le fossé de la Gageonnière à refaire (en régie ?) ; les voiries au village du Cul de Braye et de la Pauguère ; le fossé au Peu du Nay ; la voie au niveau de la maison forestière de La Cornelière ; un tronçon au niveau de la Citardière ; un tronçon à empierrier à la Pointe. Le nettoyage de la buse de la rue du Lavoir est à prévoir (les élus s'interrogent si l'intervention d'une entreprise en amont est nécessaire avant de creuser la route). Les élus envisagent la pose d'un sens interdit à la sortie de la rue du Lavoir. Enfin, les membres de la commission ont souligné une vitesse excessive des automobilistes au niveau de la Jamonière. Le panneau de limitation de vitesse à 50 est indiqué trop tardivement ; la pose d'un radar pédagogique est envisagée. La pose de chicanes est impossible car la voie n'est pas en ligne droite.

- **Travaux aux Ouillères** : Monsieur le Maire fait savoir que la convention est toujours en attente à cause d'un désaccord sur le montant entre le SyDEV et la commune. Une rencontre sur le terrain entre les représentants des deux parties est demandée. Le devis pour les travaux au village de Saint Thomas a été validé.

- **Aménagement des remparts** : Des élus se sont entretenus avec M Grelet et le prestataire du relevé par drone pour faire une évaluation des travaux. Pour faire passer le drone, l'entreprise demande que soient déblayer les remparts. L'entreprise Fort va être contactée pour établir un devis.

8 – SALON DE COIFFURE

Afin de permettre l'extension du salon, la commune doit établir un prix de vente de la salle d'attente de l'actuel cabinet médical. L'avis d'un géomètre et d'un notaire est attendu avant de proposer un prix de vente.

9 – DEVIS

- **Contrôle de conformité** : Avant la visite de contrôle de conformité des bâtiments communaux, l'entreprise Electric Moteur est venue vérifier les blocs de secours. Le montant du devis s'élève à 6 128,05€ HT (soit 7 353,66€ TTC) que valide le conseil municipal.

- **Supérette** : Monsieur le Maire rapporte les différentes interventions depuis l'ouverture dont le débouchage des canalisations dernièrement, le 14 avril. Le gérant doit se mettre aux normes de sécurité ; l'entretien des extincteurs sera à sa charge ; l'installation des

blocs d'ambiance (249,48€ TTC) et le plan d'évacuation (236,16€ TTC) seront pris en charge par la commune.

10 – SyDEV : CONVENTION PROGRAMME ANNUEL DE RÉNOVATION D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2022

Dans le cadre du programme annuel de rénovation de l'éclairage public pour 2022, la demande de participation de la commune s'élève à 1 500€. L'ensemble du conseil municipal valide la convention.

11 – JURY D'ASSISES 2023

Par leur condition d'être âgées de plus de 23 ans et de résider la commune, ont été tirées au sort pour faire partie de la liste préparatoire au jury d'assises pour 2023 : Mme BERNARD Estelle et Mme SALLES Marion.

12 – DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Commission voirie** : Une visite du cimetière est organisée le mercredi 20 avril à 10h afin de prévoir un agrandissement au niveau du colombarium. Tous les élus intéressés sont invités.
- **Subvention exceptionnelle** : A l'occasion des « 3 jours à Mervent », l'association L'Espoir Merventais Pétanque sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle à hauteur de 400€. L'ensemble du conseil municipal répond favorablement à cette demande.
- **Conseil d'école** : Mme Spennato rapporte ce qui a été évoqué lors du conseil d'école : les effectifs pour la rentrée 2022 se statuent à 63 élèves. La fête de l'école avec portes ouvertes des locaux se tiendront le 26 juin. Mme Spennato liste les demandes des enseignants et des parents : demande de bacs pour des plantations ; remise en place du sonomètre avec un temps d'adaptation pour tout le monde (enfants et personnel) avec mise en place de sanction pour les plus bruyants ; instauration d'une récréation avant la pause déjeuner.
- **Projets de lettres** : Les membres de la commission environnement présente un projet de lettres : le nom « Mervent » serait écrit en lettres géantes en aluminium laqué peintes de différentes couleurs, d'une hauteur de 1,50 mètre. Le choix du lieu d'implantation de ces lettres reste à définir. Montant du devis de Maximétal : 12 487€ TTC ; le projet est validé par les élus.
- **Plan climat** : Monsieur le Maire annonce une réunion sur l'éolien sur plusieurs rencontres – débats. Deux référents parmi les élus doivent être désignés. Aucun élu ne se prononce.
- **Projet restaurant « Les 3 Cocottes »** : Suite à l'avis défavorable pour un projet d'extension, les gérants du restaurant ont modifié leur plan : ils projettent un agrandissement de l'étage par-dessus la terrasse. Le permis de construire avec les nouveaux plans sont en attente

de réception. Monsieur le Maire en profite pour relater sa rencontre avec M Bontemps, propriétaire des anciens locaux du Mangoustan.

- **Visite du Député :** Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à la venue de M Henriot le 21 avril, à 10h, en mairie. M Michel Heraud et Mme YvelineThibaud, candidats aux élections législatives, viendront présenter leur programme le 22 avril à 11h30, en mairie. Tous les élus sont également invités.

- **Fête des voisins :** Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Mme MONNIN qui souhaite organiser une fête des voisins le 20 mai prochain. Elle demande d'utiliser une partie de l'aire de camping-car, les élus pensent à la voirie du lotissement du Village du Moulin ou au parking du Chêne Tord, au niveau des locaux de l'ONF.

- **Conseil municipal des enfants :** Un élu demande si un conseil des enfants peut être installé ; M Bonneau se charge de trouver les informations nécessaires.

- **Bâtiment centre bourg :** Un restaurateur serait intéressé par un local du nouveau bâtiment du centre bourg.

La séance est levée à 0h00.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 13 mai à 20h30